

## CADRE D'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE EN FORMATION PROFESSIONNELLE 2024-2025

### 1.0 FONDEMENT

Le cadre d'organisation pédagogique en formation professionnelle s'appuie sur :

- Loi sur l'instruction publique;
- Portrait d'ensemble des services et des programmes d'études de la formation professionnelle 2021-2022;
- Régime pédagogique de la formation professionnelle;
- Guide de mesure et d'évaluation de la formation professionnelle;
- Avis de notre partenaire Services Québec;
- Politique d'évaluation des apprentissages;
- Politique gouvernementale de l'éducation des adultes et de la formation continue.

### 2.0 LE RÔLE

Le rôle des centres de formation professionnelle, en collaboration avec le Service de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises, est de répondre aux besoins de la clientèle en formation initiale et continue dans un souci de partenariat avec les entreprises et les organismes socio-économiques et communautaires du territoire.

### 3.0 OBJECTIFS

- 3.1 Ce cadre d'organisation assure une compréhension univoque des règles menant à l'élaboration des programmes institutionnels des centres.
- 3.2 Il favorise une organisation scolaire de qualité et cohérente, tout en tenant compte des ressources humaines et financières disponibles en formation professionnelle.

#### **4.0 DIPLÔMES ACCESSIBLES PAR NOS PROGRAMMES**

##### **DEP : Diplôme d'études professionnelles**

Le DEP est un diplôme d'études professionnelles. Le ministère de l'Éducation délivre le diplôme avec mention du métier ou de la profession à l'élève qui a réussi toutes les unités du programme.

Pour être diplômé, l'élève devra obligatoirement avoir réussi les préalables du programme visé, fixés par le ministre.

##### **ASP : Attestation de spécialisation professionnelle**

L'ASP est une attestation de spécialisation professionnelle. Le ministère de l'Éducation délivre l'attestation de spécialisation avec mention de la spécialité à l'élève qui a réussi toutes les unités du programme. L'ASP permet à l'élève d'acquérir des compétences complémentaires à un DEP.

##### **AEP : Attestation d'études professionnelles**

L'attestation d'études professionnelles est une reconnaissance officielle émise par les centres de services scolaires pour un programme d'études développé et mis en œuvre par un centre de services scolaire avec l'autorisation du ministre et aux conditions que celui-ci détermine.

## 4.1 Endroits où se dispensent les programmes

Code	Spécialité		ATE	EPSV	Enseignement individualisé	Diplôme	CIMIC	CFP Pozer	CF Bâtisseurs St-Joseph	CF Bâtisseurs Ste-Marie
<b>SECTEUR 01 – ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE</b>										
5231	Comptabilité (1 350 h)	⑤	X			DEP		X		
5357	Secrétariat (1 485 h)	⑤	X			DEP		X		
5357 5231	Secrétariat-comptabilité – Adjointe administrative (2 265 h)	②	X			DEP		X		
5361	Lancement d'une entreprise (330 h)			X		ASP		X		X
5229	Soutien informatique (1 800 h)	⑤				DEP		X		
5321	Vente-conseil (900 h)		X			DEP		X		
5323	Représentation (450 h)					ASP		X		
<b>SECTEUR 03 – ALIMENTATION ET TOURISME</b>										
5311	Cuisine (1 470 h)	⑤ ⑦	X			DEP			X	
<b>SECTEUR 05 – BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES</b>										
5352	Ébénisterie (1 650 h)	⑧	X			DEP				X
<b>SECTEUR 07 – BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS</b>										
5319	Charpenterie-menuiserie (1 350 h)	⑤ ⑦				DEP		X		X
<b>SECTEUR 09 – ÉLECTROTECHNIQUE</b>										
5295	Électricité (1 800 h)	⑤		X		DEP	X			
5281	Électromécanique de systèmes automatisés (1 800 h)	⑤ ⑥	X			DEP	X			
<b>SECTEUR 10 – ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ</b>										
5372	Carrosserie (1 650 h)	⑤ ⑦ ⑧	X			DEP	X			
5298	Mécanique automobile (1 800 h)	⑦				DEP	X			
<b>SECTEUR 11 – FABRICATION MÉCANIQUE</b>										
5225	Dessin industriel (1 800 h)	④				DEP	X			
5371	Usinage (1 800 h)	⑧	X	X		DEP	X			
5362	Opération d'équipements de production (870 h)	⑦	X	X		DEP	X			
<b>SECTEUR 13 – COMMUNICATION ET DOCUMENTATION</b>										
5344	Infographie (1 800 h)					DEP			X	
<b>SECTEUR 14 – MÉCANIQUE D'ENTRETIEN</b>										
5260	Mécanique industrielle de construction et d'entretien (1 800 h)	⑤	X			DEP	X			
5006	Mécanique d'entretien en commandes industrielles (450 h)					ASP	X			
<b>SECTEUR 16 – MÉTALLURGIE</b>										
5382	Soudage-assemblage (1 800 h)	⑧ ⑨	X	X		DEP	X			
5308	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés (1 350 h)	⑤ ⑦ ⑨	X	X		DEP	X			
<b>SECTEUR 19 – SANTÉ</b>										
5358	Assistance à la personne en établissement et à domicile (870 h)					DEP		X		
5325	Santé, assistance et soins infirmiers (1 800 h)					DEP		X		
<b>SECTEUR 21 – SOINS ESTHÉTIQUES</b>										
5245	Coiffure (1 455 h)		X			DEP		X		
5339	Esthétique (1 305 h)	⑤ ⑦				DEP		X		
5349	Épilation (540 h)	①				ASP		X		

① Option offerte sous réserve d'autorisation ministérielle

② Double diplomation

③ Ce programme est offert en double diplomation seulement

④ Programme offert également en ligne

⑤ Possibilité d'une double diplomation

⑥ Offert en complément de formation aux détenteurs du DEP 5295 (1125 h)

⑦ Programme offert également en concomitance à horaire intégré

⑧ Offert en formation duale

⑨ Offert en multiprogramme

**EPSV : Entrée périodique et sortie variable**

**ATE : Alternance travail-études**

Adopté :

En vigueur : 2024-07-01

## **5.0 DESCRIPTION DES COURS OFFERTS EN FORMATION PROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE**

### **ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE**

#### **COMPTABILITÉ (DEP 5231) – 1 350 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- effectuer correctement les tâches et les activités inhérentes au travail de comptabilité;
- développer des attitudes liées à l'éthique professionnelle, au sens des responsabilités et au respect de la législation des affaires;
- développer les compétences nécessaires pour l'utilisation d'outils informatiques;
- rédiger et disposer de la correspondance anglaise et française liée à la comptabilité;
- communiquer en anglais dans un contexte de comptabilité;
- assurer l'efficacité de son travail.

Ce programme mène à l'exercice des métiers suivants : aide-comptable, commis à la comptabilité, à la facturation, à la taxation.

#### **SECRETARIAT (DEP 5357) – 1 485 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- effectuer correctement les tâches et les activités inhérentes au travail de secrétariat;
- développer des attitudes liées à l'éthique professionnelle, au sens des responsabilités et au respect de la législation des affaires;
- développer les compétences nécessaires à l'utilisation des outils informatiques et de télécommunications.

Ce programme mène à l'exercice des métiers suivants : secrétaire, réceptionniste, téléphoniste, agente et agent de saisie de données, commis au classement et à la gestion des documents.

#### **SECRETARIAT-COMPTABILITÉ (DEP 5357 + DEP 5231) – 2 265 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- effectuer correctement les tâches et les activités inhérentes au travail de secrétariat et de comptabilité;
- développer des attitudes liées à l'éthique professionnelle, au sens des responsabilités et au respect de la législation des affaires;
- développer les compétences nécessaires à l'utilisation des outils informatiques et de télécommunication;
- assurer l'efficacité de son travail.

Ce programme mène à l'exercice du métier suivant : adjointe administrative et adjoint administratif.

### **LANCEMENT D'UNE ENTREPRISE (ASP 5361) – 330 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer et centre de formation des Bâtisseurs (secteur Sainte-Marie)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- évaluer son potentiel entrepreneurial;
- connaître le contexte de travail d'une entrepreneure ou d'un entrepreneur;
- identifier la démarche à suivre pour démarrer une entreprise;
- acquérir des techniques de vente et de gestion efficaces;
- développer des habiletés en communication, en négociation et en prise de décisions;
- développer et présenter son projet d'affaires et en évaluer le financement.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : entrepreneure et entrepreneur.

### **SOUTIEN INFORMATIQUE (DEP 5229) – 1 800 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- développer des compétences relatives à la communication en milieu de travail et au service à la clientèle telles que : interagir dans des situations professionnelles variées, communiquer en anglais, fournir de l'assistance à la clientèle à partir d'un centre d'appel;
- développer des compétences nécessaires pour l'exécution des tâches sur des postes informatiques autonomes ou reliés en réseau : analyser l'architecture et le fonctionnement de systèmes informatiques, développer un programme utilitaire, installer les éléments physiques et logiques d'un poste informatique, gérer l'accès aux ressources d'un réseau, mettre en place les ressources partageables d'un réseau, rétablir le fonctionnement d'un poste informatique, optimiser le rendement d'un poste informatique.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : agente et agent de soutien informatique.

### **VENTE-CONSEIL (DEP 5321) – 900 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- utiliser des techniques de vente;
- faire la promotion des produits et des services;
- communiquer efficacement avec la clientèle et la conseiller;
- assurer la commercialisation des produits.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : conseillère et conseiller aux ventes.

## **REPRÉSENTATION (ASP 5323) – 450 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- utiliser des techniques de vente;
- faire la promotion des produits et des services;
- communiquer efficacement avec la clientèle et la conseiller;
- assurer la commercialisation des produits;
- prospecter et fidéliser la clientèle.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : représentante et représentant des ventes.

## **ALIMENTATION ET TOURISME**

### **CUISINE (DEP 5311) – 1 470 h**

*Centre de formation des Bâtisseurs (secteur Saint-Joseph)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- préparer des repas de cuisine de collectivité;
- faire cuire les viandes, volailles, poissons, mollusques et crustacés;
- confectionner des hors-d'œuvre, des mets froids, des entremets, des potages;
- planifier, préparer et servir des buffets en appliquant les règles de décoration culinaire;
- préparer, assaisonner et conditionner les viandes, les poissons, les légumes, les desserts;
- respecter les règles d'hygiène et de sécurité dans la manipulation des aliments.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : cuisinière et cuisinier.

## **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

### **ÉBÉNISTERIE (DEP 5352) – 1 650 h**

*Centre de formation des Bâtisseurs (secteur Sainte-Marie)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- concevoir et fabriquer des gabarits et des meubles en bois, des meubles comportant des pièces sculptées, des meubles en panneaux dérivés du bois, des boiseries ornementales et des escaliers;
- installer les articles fabriqués;
- réaliser des frisages et des marqueteries;
- sculpter des motifs;
- réparer et restaurer des meubles;
- effectuer la finition des meubles.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : ébéniste.

## **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

### **CHARPENTERIE-MENUISERIE (DEP 5319) – 1 350 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer et centre de formation des Bâtisseurs (secteur Sainte-Marie)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- exécuter les opérations nécessaires au coffrage d'empanchements, de murs de fondation, de colonnes, de poutres, de dalles, d'escaliers et de murs de béton;
- exécuter les travaux nécessaires à l'érection des charpentes de planchers et de murs;
- exécuter les calculs et la construction de toitures et d'escaliers;
- travailler avec des outils manuels et électriques;
- dessiner et savoir lire un plan;
- comprendre et d'appliquer les principes d'isolation des maisons;
- exécuter les travaux de finition intérieure et extérieure d'un bâtiment;
- exécuter des travaux de rénovation et d'entretien de bâtiment.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : charpentière-menuisière et charpentier-menuisier.

## **ÉLECTROTECHNIQUE**

### **ÉLECTRICITÉ (DEP 5295) – 1 800 h**

*Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- installer des systèmes électriques dans les secteurs résidentiel, commercial, institutionnel, industriel et des travaux publics;
- entretenir des systèmes électriques liés à la machinerie de bâtiment des secteurs manufacturier, institutionnel et industriel;
- installer, modifier, entretenir, réparer et dépanner différents équipements et systèmes électriques.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : électricienne et électricien sur les chantiers de construction ou hors construction.

## **ÉLECTROMÉCANIQUE DE SYSTÈMES AUTOMATISÉS (DEP 5281)**

\* Durée variable selon le diplôme préalable

*Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC) (sous réserve d'autorisation)*

\* DEP 5295 = 1 125 h, DEP 5260 = 555 h (durées prévues selon le programme de provenance)

\* Intégré avec Mécanique industrielle (DEP 5260) = 2250 h (ATE)

Ce programme offert aux détenteurs d'un diplôme, soit en électricité ou en mécanique industrielle de construction et d'entretien, vise à rendre l'élève capable de :

- assurer le fonctionnement et l'entretien de l'équipement de productions automatisées;
- intervenir dans la réparation des divers systèmes et composantes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électriques et électroniques;
- travailler dans l'un ou l'autre des divers types d'entreprises de production qui utilisent des systèmes de commandes automatisées.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : électromécanicienne et électromécanicien.

## **ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

### **CARROSSERIE (DEP 5372) – 1 650 h**

*Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- réparer les parties de carrosserie endommagées;
- effectuer le redressement des cadres et des caisses;
- souder et réparer les plastiques;
- faire l'estimation des dommages;
- voir à la retouche et à l'application des finis sur le véhicule.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : carrossière et carrossier.

### **MÉCANIQUE AUTOMOBILE (DEP 5298) – 1 800 h**

*Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- effectuer l'entretien général d'un véhicule automobile;
- réparer les moteurs à combustion interne, les systèmes de refroidissement, de chauffage, de climatisation, de charge et de démarrage;
- réparer les accessoires électromécaniques, les organes de transmission, les freins antiblocage, les accessoires de sécurité, les systèmes d'antipollution et d'injection électronique, la suspension et la direction.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : mécanicienne et mécanicien automobile.

### **FABRICATION MÉCANIQUE**

#### **DESSIN INDUSTRIEL (DEP 5225) – 1 800 h**

*Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- résoudre des problèmes appliqués au dessin industriel;
- effectuer le relevé et l'interprétation des mesures;
- interpréter l'information technique concernant les matériaux et les procédés de fabrication;
- représenter des organes de liaison, des organes de transmission et la disposition des pièces d'un mécanisme;
- produire des croquis, exploiter les logiciels appropriés et un poste de travail informatisé (DAO);
- produire des dessins de détail de pièces, de systèmes mécaniques, d'un mécanisme, d'un bâti de machines, des dessins d'ensemble, des dessins de développement et des schémas de canalisations industrielles et des circuits;
- modéliser un objet en trois dimensions et concevoir un objet technique simple;
- collaborer activement au sein d'équipes multidisciplinaires.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : dessinatrice industrielle et dessinateur industriel.



### **USINAGE (DEP 5371) – 1 800 h**

*Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- développer les compétences nécessaires à l'exécution des tâches du métier;
- interpréter des dessins et résoudre des problèmes mathématiques liés à l'usinage sur machines-outils, à la programmation manuelle et automatique, à l'usinage de pièces simples et complexes en série;
- fabriquer, modifier, réparer ou entretenir des pièces de dimensions précises à l'aide de machines-outils et d'équipement nécessitant des méthodes de travail différentes.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : machiniste.

### **OPÉRATION D'ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION (DEP 5362) – 870 h**

*Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- opérer des machines de production conventionnelles et numériques;
- assurer et maintenir les préparatifs et la mise en marche de la machine de production;
- assurer une qualité de production, une lubrification et un entretien préventif par une vérification;
- développer le sens des responsabilités;
- assurer une mobilité et une polyvalence du travailleur.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : opératrice et opérateur de machines industrielles.

### **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

#### **INFOGRAPHIE (DEP 5344) – 1 800 h**

*Centre de formation des Bâtisseurs (secteur Saint-Joseph)*

Ce programme, à l'aide d'un poste informatique et de ses périphériques, vise à rendre l'élève capable de :

- produire des gabarits de mise en page et réaliser des mises en pages;
- traiter des images et des textes, les intégrer dans des mises en pages et les préparer pour une diffusion imprimée et multimédia, tout en s'assurant de satisfaire aux standards techniques de diffusion.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : infographe.

## **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

### **MÉCANIQUE INDUSTRIELLE DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN (DEP 5260) – 1 800 h**

*Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)*

\* Intégré avec Électromécanique de systèmes automatisés (DEP 5281) = 2250 h (ATE)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- entretenir, installer, réparer, dépanner et modifier des systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électrohydrauliques et électropneumatiques assistés par ordinateurs ou par automates programmables;
- entretenir, installer, réparer, dépanner et modifier des équipements ou des systèmes tels que : pompes, presses, ventilateurs, variateurs et réducteurs de vitesse, convoyeurs, compacteurs, compresseurs, moteurs électriques, équipement de manutention, etc.;
- participer au montage d'une ligne de production ou d'un système mécanique de bâtiment ou à la mise en chantier d'une usine.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : mécanicienne industrielle et mécanicien industriel.

### **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN EN COMMANDES INDUSTRIELLES (ASP 5006) – 450 h**

*Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- réaliser, monter et dépanner des circuits pneumatiques et hydrauliques complexes;
- appliquer des notions d'hydraulique proportionnelle;
- utiliser des automates programmables et des ordinateurs pour la commande de machines industrielles;
- entretenir des systèmes de commande et des manipulateurs industriels.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : mécanicienne et mécanicien en commandes industrielles.

## **MÉTALLURGIE**

### **SOUDAGE-ASSEMBLAGE (DEP 5382) – 1 800 h**

*Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- prévenir les risques d'atteinte à la santé et à la sécurité;
- exécuter des travaux préparatoires au soudage et aux assemblages soudés;
- couper les métaux par les procédés oxyacétyléniques;
- souder à l'aide de différents procédés (arc, TIG, MIG, etc.);
- réaliser des travaux d'assemblage et de soudage, des projets d'assemblage industriels et de structures métalliques avec différents procédés de soudage;
- interpréter des plans industriels, des devis et des procédures;
- réaliser des modifications et des réparations d'assemblage.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : soudeuse et soudeur.

## **FABRICATION DE STRUCTURES MÉTALLIQUES ET DE MÉTAUX OUVRÉS (DEP 5308) – 1 350 h**

*Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- réaliser des assemblages thermiques ou mécaniques de pièces de métaux ouvrés et de structures métalliques;
- effectuer des assemblages d'essai (prototypes);
- interpréter des plans de structures métalliques et de métaux ouvrés.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : soudeuse et soudeur de structures métalliques.

## **SANTÉ**

### **ASSISTANCE À LA PERSONNE EN ÉTABLISSEMENT ET À DOMICILE (DEP 5358) – 870 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- offrir de l'aide et des soins d'assistance à une clientèle de tout âge présentant des maladies ou des incapacités physiques, psychiques ou psychosociales dans les réseaux public, privé et communautaire;
- suppléer aux incapacités de la personne et l'assister dans le maintien ou le rétablissement de son autonomie et de son état de santé.

Ce programme mène à l'exercice de ces métiers : préposée et préposé aux bénéficiaires et auxiliaire familiale et auxiliaire familial.

### **SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (DEP 5325) – 1 800 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- appliquer les techniques de soins à dispenser aux malades, principalement dans les centres hospitaliers et de soins de longue durée;
- développer les compétences nécessaires à l'humanisation des soins;
- développer les compétences nécessaires à la prestation des soins.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : infirmière auxiliaire et infirmier auxiliaire.

*Condition d'admission : vaccination obligatoire.*

## **SOINS ESTHÉTIQUES**

### **COIFFURE (DEP 5245) – 1 455 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- effectuer correctement les tâches et les activités inhérentes à la coiffure;
- utiliser les règles et les mesures d'hygiène, de santé et de sécurité liées à l'usage des produits caustiques et corrosifs.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : coiffeuse et coiffeur.

### **ESTHÉTIQUE (DEP 5339) – 1 305 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- acquérir les connaissances et développer les habiletés et les aptitudes permettant d'établir les plans de soins relatifs à l'esthétique du visage, des mains et des pieds;
- sélectionner judicieusement les instruments et les produits adaptés aux soins requis.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : esthéticienne et esthéticien.

### **ÉPILATION (ASP 5349) – 540 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer (sous réserve d'autorisation ministérielle)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour planifier des soins et exécuter diverses techniques d'épilation à l'électricité et au laser, connaître les effets des techniques utilisées et des décisions à prendre pour exécuter de façon efficace et sécuritaire des soins d'épilation à l'électricité et au laser, comprendre les liens qui existent entre les pathologies d'ordre systémique, les fonctions de la peau et les effets physiologiques des deux types d'épilation et des principes scientifiques sous-jacents;
- acquérir les compétences relatives à la psychologie et à l'éthique professionnelle en milieu de travail.

Ce programme mène à l'exercice de ces métiers : électrolyste, technicienne et technicien en épilation laser.

## 6.0 CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION AU DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (DEP)

- 6.1 Conformément au Régime pédagogique de la formation professionnelle et au Portrait d'ensemble des services et des programmes d'études de la formation professionnelle 2020-2021, un individu est admis à un programme d'études menant à un diplôme d'études professionnelles s'il satisfait à l'une des conditions suivantes :
- Être titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu (Attestation d'équivalence de niveau de scolarité de 5<sup>e</sup> secondaire – AENS, General Educational Development Testing Service – GEDTS).  
OU
  - Avoir atteint l'âge de 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle tout en respectant les conditions d'admission du programme d'études visé.  
OU
  - Avoir atteint l'âge de 18 ans à la date de début de fréquentation déclarée dans le programme d'études, avoir réussi le test de développement général (TDG) et, si nécessaire, obtenir en concomitance à l'horaire non intégré à sa formation professionnelle, les préalables spécifiques en langue d'enseignement, langue seconde et en mathématique prescrits pour l'admission au programme d'études visé ou des apprentissages reconnus équivalents.  
OU
  - Détenir les unités de 3<sup>e</sup> secondaire de programmes d'études établis par le ministre, en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique et poursuivre, en concomitance avec sa formation professionnelle, sa formation générale dans les programmes d'études du second cycle de l'enseignement secondaire établis par le ministre et requis pour être admis aux programmes d'études en formation professionnelle désignés.

L'obtention des unités de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> secondaire requises selon les conditions d'admission au programme est obligatoire pour obtenir son diplôme d'études professionnelles (DEP).

Toute condition relative à l'obtention d'unités ou à la détention d'un diplôme est satisfaite si l'individu a les apprentissages ou les acquis équivalents reconnus conformément à la Loi sur l'instruction publique.

Un élève admis dans un programme d'études par la voie de la concomitance, en vertu du paragraphe 4 de l'article 12 du Régime pédagogique, peut se prévaloir en cours de formation du paragraphe 1 ou 3 de ce même article, s'il respecte les conditions d'admission qui y sont prévues.

La liste des programmes de formation professionnelle offerts au centre de services scolaire et leurs catégories de préalables, ainsi que les préalables spécifiques pour chacun d'eux est présentée à l'annexe 1.

- 6.2 En vertu des pouvoirs conférés par l'article 465 de la LIP, le ministre autorise l'établissement d'une passerelle pour l'admission à tous les programmes d'études menant à un DEP catégorie 2 pour les titulaires du certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS). Pour être ainsi admis dans un programme d'études menant au DEP (liste en annexe 2) l'individu doit satisfaire aux trois conditions suivantes :

- Être âgé d’au moins 16 ans au 30 septembre de l’année scolaire où il commence sa formation professionnelle.
- Être titulaire du certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS).
- Avoir les unités requises en langue d’enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire de la formation générale des jeunes ou de la 2<sup>e</sup> secondaire de la formation générale des adultes.

Les précisions sur les unités reconnues aux fins de l’admission dans les programmes d’études menant au DEP visé par la passerelle provisoire sont celles des programmes officiels de la formation générale des jeunes et de la formation générale des adultes.

L’adulte qui a obtenu le Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) en réussissant le TDG a l’obligation de réussir les préalables spécifiques exigés pour l’admission à certains programmes de formation professionnelle.

Au centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, trois programmes sont offerts suite à la passerelle (*Assistance à la personne en établissement et à domicile, Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés et Opération d’équipements de production*). Les élèves ont accès à tous les programmes de catégorie 2.

- 6.3 Pour ces conditions générales d’admission au DEP, certaines spécificités seront fortement recommandées dans quelques programmes (exemple : mathématiques en techniques d’usinage, français en secrétariat).

## **7.0 CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION À L'ATTESTATION DE SPÉCIALISATION PROFESSIONNELLE (ASP)**

- 7.1 La personne est titulaire du diplôme d'études professionnelles exigé, à titre de préalable à ce programme.  
OU
- 7.2 La personne exerce un métier ou une profession en relation avec ce programme d'études.  
OU
- 7.3 La personne possède des acquis reconnus équivalents au DEP. Les acquis reconnus équivalents renvoient à la formation antérieure ou à l'expérience de travail.

Toutefois, ces conditions ne s'appliquent pas dans le cas du programme *Lancement d'une entreprise*.

*Note : La liste des programmes d'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) offerts au centre de services scolaire et les DEP qui y donnent accès est présentée à l'annexe 1.*

## **8.0 RECONNAISSANCE DES ACQUIS**

- 8.1 Toute personne qui a fait des apprentissages autrement que de la manière prévue dans les régimes pédagogiques peut se faire reconnaître par le centre de services scolaire, conformément à l'article 250 de la loi sur l'instruction publique, les acquis résultant de ces apprentissages. Pour reconnaître des acquis extrascolaires, le centre de services scolaire doit les évaluer par rapport aux compétences des programmes d'études, et ce, conformément aux conditions et critères établis par le ministre.
- 8.2 L'élève qui a déjà réussi un ou des cours de formation professionnelle ou technique dans un établissement québécois d'enseignement secondaire ou collégial peut se voir reconnaître, par équivalence, des acquis scolaires aux fins de sanction au regard d'une formation d'un programme d'études en vigueur conduisant au DEP ou à l'ASP. Les nouvelles règles de sanction et d'attribution des équivalences dans le logiciel *Charlemagne* du ministère de l'Éducation rendent ce processus automatique. Si le centre de services scolaire, en concertation avec l'élève visé, veut empêcher l'attribution automatique du résultat « EQU » pour un ou des cours de ce programme, une dérogation devra être créée dans *Charlemagne*.
- 8.3 Le respect des conditions d'admission du programme d'études est exigé lorsque l'élève doit suivre des modules d'un programme d'études ministérielles.

## **9.0 APPROCHES PÉDAGOGIQUES ET MODES D'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE**

- 9.1 Enseignement modulaire pour tous les programmes de formation professionnelle.
- 9.2 EPSV (entrée périodique, sortie variable), procédé pédagogique qui permet des entrées et des sorties de la clientèle en petits groupes à différents moments de l'année dans des programmes établis au préalable.
- 9.3 ATE (alternance travail-études), modalité d'organisation de formation favorisant la combinaison structurée de périodes de formation dans l'établissement scolaire et de périodes de stage en milieu de travail. Nous avons aussi le modèle de formation duale qui consiste à avoir près de la moitié ou la moitié des heures de formation en stage.
- 9.4 MULTIPROGRAMME, mesure d'organisation qui permet de jumeler deux programmes qui ont des affinités de contenu dans le but de créer un groupe (exemple : comptabilité et secrétariat).
- 9.5 ENSEIGNEMENT EN LIGNE, mode d'organisation pédagogique qui permet à l'élève de suivre une formation via Internet.
- 9.6 ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ, approche pédagogique qui permet à l'élève de cheminer à son rythme.
- 9.7 CONCOMITANCE À HORAIRE INTÉGRÉ, mode d'organisation pédagogique qui permet à l'élève de compléter sa formation générale en même temps qu'il fait sa formation professionnelle, selon un horaire qui comporte un minimum de 20 % de formation générale.

## **10.0 ÉVALUATION**

L'évaluation des apprentissages en formation professionnelle se fait par modules à l'aide d'épreuves pratiques, d'épreuves de connaissances pratiques ou les deux à la fois ainsi que d'épreuves évaluant la participation de l'élève. Les épreuves sont imposées par le ministère de l'Éducation ou par le centre de services scolaire.

## **11.0 ORGANISATION PÉDAGOGIQUE**

- 11.1 La formation est donnée généralement sur 11 mois, le mois de juillet étant habituellement une période de vacances.
- 11.2 Les cours débutent généralement en août ou en janvier. Les centres peuvent aussi débiter des formations durant toute l'année, selon la demande.
- 11.3 Le rythme peut varier de 15 h à 35 h par semaine, et ce, de jour ou de soir sous réserve du point 9.3.
- 11.4 À la fin de la formation, ou tout au long de la durée de la formation pour les programmes en alternance travail-études (ATE), un ou des stages en entreprise permet l'intégration au milieu du travail sauf pour certains programmes : électricité, charpenterie-menuiserie, lancement d'une entreprise, épilation et usinage.



- 11.5 Au besoin, des périodes d'arrêt de cours permettent la récupération, l'enrichissement pour certains élèves, la reprise d'examens, la tenue de réunions pédagogiques et des journées de perfectionnement des enseignantes et enseignants.

## **12.0 FORMATIONS SPÉCIFIQUES**

- 12.1 PROFILS CFMS-DEP, activité d'initiation à la formation professionnelle offerte à un élève de la formation à un métier semi-spécialisé (FMS) pour le préparer à son admission à l'un des programmes de formation professionnelle accessible et ainsi favoriser sa réussite et sa diplomation.

## **13.0 PROJET DE FORMATION AUTRE QUE CEUX RELEVANT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**

- 13.1 Projet de formation pour combler une pénurie de main-d'œuvre identifiée par les responsables de Services Québec ou autres organismes partenaires (AEP).
- 13.2 Formation professionnelle à temps partiel.
- 13.3 Formation pour l'entreprise :
- Analyse de besoins
  - Conception et préparation du matériel didactique
  - Évaluation des compétences professionnelles
  - Évaluation à l'embauche
  - Qualification
  - Formation et soutien technique en production
  - Élaboration de programme de formation sur mesure
  - Formation sur mesure

## ANNEXE 1

### CATÉGORIES DE PRÉALABLES POUR LES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

#### Catégorie 1

Obtention des unités de 4<sup>e</sup> secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.

Programmes visés par cette catégorie de préalables							
Code	Titre du programme	Préalables spécifiques					
		Langue première		Mathématique		Langue seconde	
		Adultes FRA ou ENG	Jeunes 132 ou 632	Adultes MAT ou MTH	Jeunes 063 ou 563	Adultes ANG ou FRE	Jeunes 134
5231	Comptabilité	–	–	–	–	–	–
5357	Secrétariat	3103-1 3104-1 3105-1	308	–	–	2101-4	204
5321	Vente-conseil	1104-2	208	–	–	–	–
5311	Cuisine	2102-2	308	–	–	–	–
5352	Ébénisterie	2102-2	308	–	–	–	–
5319	Charpenterie-menuiserie	2102-2	308	–	–	–	–
5295	Électricité	2102-2	308	4153-2	414	–	–
5281	Électromécanique de systèmes automatisés	2102-2	308	4153-2	414	–	–
5273	Carrosserie	2101-4	208	2102-3	206	–	–
5298	Mécanique automobile	2102-2	308	3053-2	306	–	–
5225	Dessin industriel	3103-1	406	2102-3	206	–	–
5371	Usinage	1103-4	208	2102-3	206		
5344	Infographie	4103-1 4104-2	406	3053-2	306	–	–
5260	Mécanique industrielle de construction et d'entretien	2102-2	308	4153-2	414	–	–
5195	Soudage-montage	2102-2	308	3053-2	306	–	–
5245	Coiffure	1104-2	208	–	–	–	–
5339	Esthétique	2102-2	308	–	–	–	–

## Catégorie 2

Obtention des unités de 3<sup>e</sup> secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.

Programmes visés par cette catégorie de préalables					
Code	Titre du programme	Préalables spécifiques			
		Français		Mathématique	
		Adultes FRA ou ENG	Jeunes 132 ou 632	Adultes MAT ou MTH	Jeunes 063 ou 563
5362	Opération d'équipements de production	1103-4	108	2101-3	206
5308	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés	2102-2	308	3053-2	306
5358	Assistance à la personne en établissement et à domicile	3103-1 3104-1 3105-1	308		

## Catégorie 3

La personne est titulaire d'un DEP dans le métier correspondant au programme d'études ou se voit reconnaître les apprentissages équivalents.

OU

La personne exerce un métier ou une profession en relation avec ce programme d'études.

*Note : Aucune condition d'admission n'est exigée pour le programme d'études Lancement d'une entreprise.*

Programmes visés par cette catégorie de préalables		
Code	Titre du programme	DEP préalable
5323	Représentation	Tout DEP
5006	Mécanique d'entretien en commandes industrielles	Mécanique industrielle de construction et d'entretien (5260)
5349	Épilation	Esthétique (5035) ou (5339)

## Catégorie 4

Obtention des unités de 5<sup>e</sup> secondaire en langue d'enseignement, et des unités de 4<sup>e</sup> secondaire en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.

Programmes visés par cette catégorie de préalables			
Code	Titre du programme	Préalables spécifiques	
		Français	
		Adultes	Jeunes
5325	Santé, assistance et soins infirmiers	5 <sup>e</sup> sec.	5 <sup>e</sup> sec.

## ANNEXE 2

### LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (DEP) de catégorie 2

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Durée de la formation
<b>Secteur 02 - Agriculture et pêches</b>		
509499	Aquiculture	900
536699	Élagage	915
537699	Fleuristerie	1035
582099	Landscaping Operations	1035
525799	Pêche professionnelle	1605
532099	Réalisation d'aménagements paysagers	1035
586699	Tree Pruning	915
<b>Secteur 03 - Alimentation et tourisme</b>		
526899	Boucherie de détail	900
537099	Boulangerie	795
587099	Professional Bread Making	795
579399	Food and Beverage Services	960
576899	Retail Butchery	900
529399	Service de la restauration	960
<b>Secteur 04 - Arts</b>		
517899	Taille de pierre	1440
<b>Secteur 07 - Bâtiment et travaux publics</b>		
530399	Briquetage-maçonnerie	900
511999	Calorifugeage	900
530099	Carrelage	690
583699	Commercial and Residential Painting	900
520299	Entretien de bâtiments nordiques	1320
521199	Entretien général d'immeubles	900
571199	General Building Maintenance	900
533499	Installation de revêtements souples	900
580399	Masonry : Bricklaying	900
531299	Mécanique de protection contre les incendies	900
570299	Northern Building Maintenance	1320

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Durée de la formation
	533699 Peinture en bâtiment	900
	578699 Plastering	810
	528699 Plâtrage	810
	535199 Pose de revêtements de toiture	630
	535099 Pose de systèmes intérieurs	735
	534399 Préparation et finition de béton	900
	584399 Preparing and Finishing Concrete	900
	580099 Tiling	690

---

Secteur 09 - Électrotechnique

---

518599	Montage de lignes électriques	900
--------	-------------------------------	-----

---

Secteur 11 - Fabrication mécanique

---

536399	Fabrication de pièces industrielles et aérospatiales en composite	1005
536299	Opération d'équipements de production	870
586299	Production Equipment Operation	870

---

Secteur 12 - Foresterie et papier

---

518999	Abattage et façonnage des bois	840
529099	Abattage manuel et débardage forestier	900
507399	Affûtage	900
520899	Classement des bois débités	930
508899	Sciage	900
528999	Travail sylvicole	900

---

Secteur 15 - Mines et travaux de chantier

---

524899	Conduite de grues	870
527399	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	630
527499	Conduite de machines de traitement du minerai	900
522099	Conduite d'engins de chantier	1095
528499	Conduite d'engins de chantier nordique	900
575399	Diamond Drilling	600
536899	Extraction de minerai	930
525399	Forage au diamant	600
577499	Machine Operations, Mineral and Metal Processing	900
578499	Northern Heavy Equipment Operations	900
586899	Ore Extraction	930

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Durée de la formation
---------	---------------------------------------	-----------------------

Secteur 16 - Métallurgie

---

530899	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés	1350
--------	-----------------------------------------------------------	------

Adopté :

En vigueur : 2024-07-01

557699	Installation of Concrete Reinforcement	735
536499	Montage structural et architectural	1230
507699	Pose d'armature du béton	735
<hr/>		
Secteur 17 - Transport		
<hr/>		
536599	Matelotage	735
<hr/>		
Secteur 18 - Cuir, textile et habillement		
<hr/>		
524399	Production textile (opérations)	885
<hr/>		
Secteur 19 - Santé		
<hr/>		
535899	Assistance à la personne en établissement et à domicile	870
585899	Institutional and Home Care Assistance	870

**Tableau des unités requises en langue d’enseignement, en langue seconde et en mathématique pour l’admission dans certains programmes d’études menant au DEP, par la passerelle provisoire CFMS – DEP**

	Formation générale des jeunes	Formation générale des adultes	
	Régime J5	Codes anciens	Nouveaux codes Formation de base commune (FBC)
Langue d’enseignement	16 unités (132-108 et 132-208)	FRA-2031-3 FRA-2032-2 FRA-2033-1	FRA-2101-4 FRA-2102-2
	12 unités (632-106 et 632-206)	ENG-2061-3 ENG-2062-3	ENG-2101-2 ENG-2102-4
Langue seconde	8 unités (134-104 et 134-204)	ANG-2001-6	ANG-2101-4
	12 unités (634-106 et 634-206)	FRE-2091-6	FRE-1104-3 FRE-2102-3
Mathématique	12 unités (063-106 et 063-206)	MAT/MTH-2006-2 MAT/MTH-2007-2	MAT/MTH-2101-3
	12 unités (563-106 et 563-206)	MAT/MTH-2008-2	MAT/MTH-2102-3